

FORMATION REMISE A NIVEAU SSIAP2 – CHEF D'EQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de maintenir et d'actualiser les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un chef d'équipe de sécurité incendie :

- Hygiène et Sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie
- Manager et former les agents Niveau 1
- Gérer le PCS en situation de crise
- Entretien et effectuer les vérifications élémentaires des installations de sécurité
- Gérer les incidents ascenseurs
- Délivrer des permis de feu



PRÉ-REQUIS

- SSIAP2
- Qualification PSC1 ou PSE1 ou SST de moins de deux ans,
- Aptitude médicale de moins de 3 mois.



DURÉE 21 h



ÉQUIVALENCE – SUITE DE PARCOURS

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, aucune équivalence possible.



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est plafonné à 12 personnes maximum



TARIFS / CALENDRIER

sur demande, après étude des possibilités d'adaptation du parcours de formation

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

La REMISE A NIVEAU SSIAP 2 est proposée **sur tous les sites MACC1**. L'accès est possible sous réserve de conformité aux prérequis. Agrément SSIAP délivré par le SDIS des Landes.



AGENCE DE BORDEAUX

6 rue du Pr Dangeard – Espace Masterclub E3 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Bordeaux : en moyenne 1 session/mois. Délai d'attente de 1 à 2 mois.



AGENCE DE DAX

3 rue des Salines 40100 Dax
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-040-2024-07-04-20190704654 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Dax : en moyenne 2 sessions/an. Délai d'attente de 2 à 9 mois selon calendrier.



AGENCE D'AGEN

145 Avenue Henri Barbusse 47000 Agen
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-047-2025-09-24-20200757103 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Agen : en moyenne 2 sessions/an. Délai d'attente de 2 à 9 mois selon calendrier.



AGENCE DE LIBOURNE

189 avenue du Maréchal Foch 33500 Libourne
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210779859 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Libourne : en moyenne 2 sessions/an. Délai d'attente de 2 à 9 mois selon calendrier.



Cette formation est accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'aptitude médicale attestée par un certificat établi selon le modèle fourni. Une référente handicap est disponible au centre pour accueillir les personnes en situation de handicap et recueillir leurs besoins spécifiques.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.

 **DURÉE 21 h**

1 - FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE : 3 H

Fondamentaux de sécurité : - Evacuation des occupants - Accessibilité et mise en service des moyens de secours Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité - Implantation - dessertes et voiries – isolement - Matériaux de construction - Cloisonnement - Aménagement - Dégagement - Désenfumage - Eclairage normal et de sécurité - Installations techniques - Moyens de secours – alarme

2- PREVENTION : 4 h

- Evolution de la réglementation
- Accessibilité du public

3 - MOYENS DE SECOURS : 2 h

- Evolution de la réglementation en moyens de secours
- Agents extincteurs
- SSI et moyens d'extinction

4 - MISE EN SITUATION D'INTERVENTION : 4h

L'action face à différents contextes :

- fumées, incendie
- évacuation des occupants et prise en charge d'une victime

- méthode d'extinction d'un début d'incendie ☑ protection individuelle
- levée de doute, etc. - L'utilisation des moyens de communication mobiles

5 - EXPLOITATION DU PC SECURITE : 3 h

- Différents matériels du poste de sécurité (Documents, plans, U.A.E, G.T.C, ...) - Réception des appels d'alerte interne - Accueil des secours – Gestion du Pc en crise

6 - ORGANISATION d'UNE SEANCE DE FORMATION : 2 h

Objectif de la ronde - Modalités de réalisation - Contrôle des rondes et renseignement de la main courante - Utilisation des moyens de communication mobiles

7- L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE : 3 h

Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité.

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques

La pratique comprend des mises en situation, des exercices d'extinctions sur feux réels, exercice de désenfumage.

Vérification des acquis en cours de formation :

- Evaluation théorique sous forme de QCM en cours de formation
- Evaluation pratique sous forme d'exercice d'extinction



Depuis 2021, MACC1 propose des immersions en réalité virtuelles dans des univers spécifiques : magasin, parking souterrain, IGH, entreprise industrielle. Grâce à des casques de réalité virtuelle avec son spatialisé, les candidats sont confrontés à des scénarios générés à volonté par l'équipe pédagogique.